

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 12 juillet 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 V210** Vœu relatif à l'installation de l'INRIA sur le site Telecom ParisTech.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant la vente par l'État à la RIVP de la parcelle de Telecom ParisTech sise 210-222 rue de Tobiac, 45-55 rue Vergniaud, 1-3 rue Daviel, 32-56 rue Barrault en vue d'y réaliser un programme mixte de logements étudiants sociaux, familiaux sociaux et intermédiaires, ainsi que pour environ un tiers des surfaces, des activités d'enseignement supérieur et de recherche ;

Considérant que ces deux destinations correspondent pour cette parcelle à la fois au périmètre de localisation d'enseignement supérieur et recherche P 13-8 et d'emplacement réservé pour logements sociaux (L 13-14), inscrits au PLU modifié ;

Considérant que la perspective de l'installation de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) sur le site suite au départ de Telecom ParisTech, appelé à rejoindre de nouveaux locaux à Saclay dans 4 ans, ne semble pas garantie à ce jour ;

Sur proposition de M. Jérôme COUMET, M<sup>mes</sup> Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et des élus du Groupe Socialiste et apparentés,

Émet le vœu que :

La Maire de Paris mène toute démarche utile auprès de l'État (notamment des Ministères chargés de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de l'Industrie, Préfet de région, gouvernance de l'INRIA, ...) pour obtenir des engagements garantissant l'installation de l'INRIA sur le site du 13<sup>e</sup> arrondissement suite au départ de Telecom ParisTech.